

femmes contre les intégrismes

BP 0640

69239 Lyon cedex 02

tel / fax : 04 78 29 21 89

BILAN 2003

" ensemble pour les droits des femmes contre les intégrismes "

HISTORIQUE

Fci développe son projet depuis sa création en 1995.

- **première période : 1995-1996**
Contact avec différentes associations de France et d'Algérie
Organisation de conférences.
Automne 96 : Rencontres n°1 (Algérie - France / France - Algérie)
- **deuxième période : 1997- 1999**
Elargissement du réseau associatif
Diffusion des actes des Rencontres n°1.
Automne 98 : Rencontres n°2 (Algérie, Maroc, Tunisie, France, Espagne)
Réalisation et diffusion du guide " Madame, vous avez des droits ! " (1ère version)
Formation et information
- **troisième période : 2000 - 2003**
Ré-édition du guide " Madame, vous avez des droits ! "
Montage d'un centre de ressources et d'accueil, FIJI Rhône Alpes
Soutien aux projets et partenariat avec l'Algérie, le Maroc, l'Afghanistan et aide directe
- **quatrième période : 2004 - 2006**
La Caravane des droits des femmes dans les cités de la région lyonnaise

" Les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, au niveau national, régional et international, et l'élimination totale de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe sont des objectifs prioritaires pour la communauté internationale "

Déclaration de Vienne en préparation de la Conférence mondiale des femmes (Pékin 1995).

SOMMAIRE

1 / PREAMBULE

2 / LES OBJECTIFS

3 / LES ACTIONS REALISEES

- Diffusion du guide " Madame, vous avez des droits ! "
- Préparation de la Caravane pour l'égalité des droits
- Interventions en région lyonnaise
- Auditions de Fci au haut Comité à l'intégration (Hci) et à la commission Stasi
- Participation à des congrès internationaux
- Partenariats
- Soutien aux projets : Algérie, "20 ans barakat!"
- Suivi de la structure expérimentale Fijira
- Publication d'une lettre d'information
- A propos de Tariq Ramadan

3/ BILAN FINANCIER

-
- **Annexe 1. Bilan anticipé**
 - **Annexe 2.** Liste des premières personnes rencontrées lors de la préparation et le montage financier de la Caravane 2004.
 - **Annexe 3 Grille tarifaire du guide Madame vous avez des droits**

1 / PREAMBULE

Femmes contre les intégrismes réaffirme et oeuvre pour le respect du principe d'égalité de droit et de traitement entre les femmes et les hommes en France et de l'autre côté de la Méditerranée.

En 1996, dans le préambule des actes des **premières Rencontres** organisées par Fci, nous écrivions : " les traditions patriarcales et les religions ont mis en place l'oppression des femmes. Les pays qui institutionnalisent cette oppression, en projetant les religions au sommet de l'Etat, excluent les femmes des sphères politiques, économiques et sociales. Or un pays qui exclut la moitié de sa population se condamne lui-même à la misère qui fait le berceau des intégrismes ".

Depuis des décennies, le sort des femmes dans les pays du Maghreb ne s'améliore pas, sauf au Maroc très récemment (fin 2003) où le roi a initié des mesures qui vont dans le sens de l'égalité des droits entre femmes et hommes.

Partout ailleurs, les forces intégristes ont pris de multiples visages et utilisent tous les moyens - des plus insidieux aux plus violents- pour maintenir la pression à l'encontre des femmes et renforcer leur hégémonie.

En France et dans d'autres pays d'Europe, les femmes issues de l'immigration connaissent lpar contre-coup es mêmes discriminations que les femmes des pays d'origine. En Algérie, au Maroc, en Tunisie et aussi en France, **les codes de statut personnel** et les traditions d'un autre âge maintiennent les femmes dans des situations de dépendance et de soumission ; les conditions politiques, économiques et culturelles président encore au maintien inique de ces codes. Les faits sont dramatiquement là : des divorces, voire des répudiations, laissant des épouses dans le dénuement, sans logement ni ressource ; des mariages polygamiques imposés par le mari ; des mères dont les enfants sont enlevés ; des jeunes filles séquestrées, privé de moyens de s'exprimer ; d'autres mariées contre leur gré ; toutes obligatoirement soumises à des pères, des frères, des époux ou des tuteurs parfois sans scrupule.

Ces situations ont des conséquences désastreuses dans les domaines social, économique, politique et culturel. Elles concernent les femmes vivant sur le pourtour de la Méditerranéenne, bien sûr en Algérie, au Maroc et en Tunisie mais aussi en France et en Espagne à travers l'immigration.

Après avoir approfondi nos connaissances juridiques, nous avons cherché les moyens de se saisir concrètement de ces problèmes : dans cette optique, nous avons réalisé, avec l'aide de compétences internes et externes, le guide **Madame vous avez des droits !** Nous avons largement diffusé ce guide au cours des **deuxièmes Rencontres** de FCI en 1998 et durant les années 1999/2000. Au total 15 000 exemplaires ont été diffusés sur l'ensemble du territoire. Nous avons, dans le même temps, organisé et réalisé des formations de travailleurs sociaux, de juristes ...

Nous avons cherché également à collecter des **cas concrets**, des situations de femmes connaissant des discriminations du fait de l'application en France du Code de statut personnel de leur pays d'origine. Ces travaux, réalisés en partenariat avec les juristes et avocates de France et du Maghreb (1999/2000), ont pour vocation de faire avancer la jurisprudence et pourquoi pas la législation de chaque côté de la Méditerranée. En effet, le droit international privé devrait apporter, en principe, des réponses à ces confrontations entre deux ordres juridiques différents. L'ordre juridique des pays de droit musulman est directement inspiré de la Charia. Les règles en sont profondément inégalitaires entre les femmes et les hommes.

Dans les faits, on constate que la volonté de conciliation entre ces deux ordres juridiques différents peut aboutir, si l'on n'y prend pas garde, à l'application de lois discriminatoires à l'encontre des femmes, y compris dans des pays qui ont progressé vers un droit égalitaire. En d'autres termes, cette volonté de conciliation peut aboutir, par le truchement de conventions bilatérales entre l'Algérie et la France, le Maroc et la France, le Maroc et l'Espagne à **l'application des codes de statut personnel des pays du**

Maghreb en Europe, et en particulier en France. On aboutirait ainsi à une forme de pluralisme juridique par lequel des femmes, en France, seraient soustraites au droit français au profit du droit musulman.

Ce combat mené sur le terrain juridique est loin d'être clos. C'est pourquoi après avoir réédité le guide "**Madame vous avez des droits !**" en 2002, nous poursuivons un travail de longue haleine avec la juriste de Fiji Rhône Alpes, afin de déterminer et faire connaître des préconisations en matière de droit pour faire avancer les droits des femmes en France, en Europe et au niveau international.

Pour réaliser cette nouvelle édition, FCI s'est associée à FIJI Rhône-Alpes, Femmes Informations Juridiques Internationales. Cette nouvelle structure, qui a vu le jour à Lyon en janvier 2002 sur notre initiative, complète le dispositif d'alerte, d'écoute et de réseau que nous développons depuis plusieurs années avec le soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs.

Alors que la première version du guide "**Madame vous avez des droits !**" en 1998 était uniquement consacrée aux femmes des pays du Maghreb, la version 2002 l'élargit à d'autres pays et multiplie les thèmes abordés (mariage, mariage forcé, divorce, répudiation, filiation, enlèvement d'enfant).

Ce combat mené sur le terrain médiatique et culturel est également loin d'être clos. Nous avons découvert que de nombreux réseaux réputés progressistes apportent leur soutien à des penseurs intégristes et leur permettent de s'infiltrer au sein de la justice, des médias, des universités pour, "**au nom du relativisme culturel**", envisager un relativisme juridique et son corollaire : le pluralisme juridique. Cette tendance lourde est incompatible avec l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Ces courants, en utilisant le relativisme culturel sous prétexte de droit à la différence, pourraient conduire à une régression inacceptable des droits des femmes :

- inacceptable en France, pays signataire de conventions européennes et internationales dans lesquelles l'égalité de droits entre hommes et femmes est inscrite de façon explicite
- inacceptable au regard des combats quotidiens que mènent de nombreuses associations dans les pays du Maghreb contre les codes de statut personnel et plus généralement au regard des luttes d'innombrables groupes de femmes, partout dans le monde, contre les traditions et les religions qui les enferment dans des rôles d'infériorité et d'asservissement.

Il y a **CONFRONTATION...** de lois et de cultures.

Les femmes sont les premières concernées et visées, parce qu'elles sont des femmes !

2. OBJECTIFS

Rappel des objectifs de FCI

1. Partager la réflexion et mettre en œuvre des stratégies et des actions pour faire progresser les droits des femmes par le développement de la société civile et le partenariat entre ONG de France, du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'autres pays :

- par la concrétisation du principe d'égalité des droits entre les femmes et les hommes comme enjeu principal du renforcement de l'Etat de droit,
- à partir de principes démocratiques et du respect des droits humains et des libertés fondamentales

2. Soutenir les groupes et associations de femmes au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et en Afghanistan qui luttent pour l'abolition des codes de statut personnel qui leur confèrent un

statut de mineure dans la vie sociale et familiale, et qui les maintiennent, peu ou prou, dans une situation de dépendance économique

- pour que les codes de statut personnel des femmes du Maghreb ne puissent s'appliquer en France et dans d'autres pays d'Europe, au détriment des femmes issues de l'immigration.

3. Lutter contre les régressions induites par des idéologies intégristes et leurs conséquences (discriminations entre les femmes et les hommes, toutes formes de violences faites aux femmes, non-droits ...) dans divers domaines (enseignement, éducation, emploi, vie quotidienne.) en lien avec les associations de quartier, de solidarité, de défense des droits de la personne, de défense des droits des étrangers ...

3. LES ACTIONS REALISEES

- **Préparation de la Caravane pour l'égalité des droits**

La préparation de la Caravane a été durant toute l'année 2003 un long et patient travail d'entretiens et de rencontres avec tous les partenaires potentiels, qui, tous, nous ont soutenus sur cette action et nous a parfois guidés dans nos démarches.

Ci-jointe en annexe la liste des personnalités rencontrées au cours de ce travail exploratoire depuis le début de l'année 2003

- **Diffusion du guide " Madame, vous avez des droits ! "**

Suite à la nouvelle version du guide " Madame, vous avez des droits ! ", rééditée en novembre 2002 à 15 000 exemplaires, une convention est signée avec le Cif-Cidf pour la diffusion du guide le 3 mars 2003. Celle-ci stipule que le Cif-Cidf du Rhône prend en charge la diffusion du guide : information, gestion des envois, distribution sur place. Une participation aux frais de gestion de la diffusion est prévue pour chaque envoi selon le bon de commande 2003 (ci-joint en annexe).

Le Cif-Cidf remettra un bilan en janvier 2004, ainsi qu'un fichier des contacts et des commandes. Le reliquat sera versé à FCI pour la prise en charge des frais engagés par l'association pour l'édition du guide en janvier 2004.

Fin 2003, estimation de la diffusion par le Cif-Cidf :

- nombre de guides vendus : 2300
- nombre de guides donnés à titre gratuit : 725.

Restent en stock : environ 7000 guides.

Ci-jointe en annexe la grille tarifaire.

- **Interventions dans la région lyonnaise**

Autour de la marche "Ni putes, ni soumises"

La venue de la marche des femmes des quartiers, dite des "Ni putes ni soumises" à Lyon, marche à laquelle Fci s'est associée pleinement, a donné un accent particulier à la période du 8 mars. De nombreux débats et réunions ont été organisés en lien avec le comité de pilotage de cette marche, d'abord pour la préparer sur le terrain, et ensuite pour la faire vivre.

le 17 février à Lyon devant l'église catholique intégriste de Saint-Georges : participation au rassemblement et à la manifestation accompagnant le "faux mariage blanc" organisé lors de la marche des "Ni putes ni soumises". Participation au débat à Saint-Fons en présence des marcheurs et marcheuses.

Ce même jour, organisation de plusieurs rencontres de militantes de Fci et d'autres associations de femmes avec les marcheuses des "Ni putes ni soumises", à Rillieux-la-Pape, Bron, Lyon la Duchère et Oullins.

Une militante de Fci s'est de plus rendue à l'Université d'été que les "Ni putes ni soumises" ont organisées en banlieue parisienne.

Enfin, Fci a participé à la création du Comité local lyonnais des "Ni putes ni soumises".

Réunions publiques autour du 8 mars

- le 20 février à Villeurbanne : projection du film algérien "Rachida", suivi d'un débat mené par une militante de Fci et Najat Ikhich, militante de la Lddf (Maroc).
- le 4 mars à Vénissieux : participation au débat organisé par Averroès sur "Femmes, Islam et monde contemporain" avec Juliette Minces, écrivain, Sabiha Ahmine, adjointe au maire de Lyon aux droits des citoyen-ne-s, et Malika Haddad, juriste
- le 6 mars à Vaulx-en-Velin : "les femmes et leurs droits". Débat mené par une militante de Fci
- le 8 mars à Lyon : participation à la journée organisée par la Ville de Lyon à l'Hôtel de Ville.

Invitation de Fci à des débats

- le 4 mars à Tarare, projection du film algérien "Rachida", suivi d'un débat mené par d'une militante de Fci et Najat Ikhich, militante de la Lddf.
- le 6 mars à Lyon 3è : "les femmes et les interdits de l'Islam", intervention de Sabiha Ahmine, d'une militante de Fci et de Yasmina Khadra, écrivain algérien
- le 5 juin à Lyon : action organisée par CCLYMA-Centre culturel lyonnais du monde arabe, "Plier le voile", sous le titre "Etre une femme musulmane aujourd'hui en France"
- le 29 septembre aux Subsistances à Lyon, dans le cadre de la semaine algérienne organisée par Gertrude Productions, participation au débat sur la condition des femmes en Algérie aujourd'hui.
- le 21 novembre à Décines, dans le cadre d'une soirée spéciale sur la condition des femmes dans le monde. Après projection du film "Inch Allah dimanche", débat avec Yasmina Benguigui, cinéaste et une militante de Fci.

Participation à des débats

- le 16 mai au CCO, débat avec la compagnie Leila Soleil
- le 6 novembre à la Closerie de l'Europe à Lyon 3è, dans le cadre d'un débat organisé par *Regards de femmes* sur "les communautarismes contre les droits

des femmes dans la République ?", avec Marie-Hélène Kaltenbach, co-auteur du livre "La République et l'Islam" et André Vianès, avocat.

- Le 27 novembre à Villeurbanne, débat organisé par la mairie sur le communautarisme. Avec Ahmed Boubeker sociologue et Dounia Bouzar co-auteur du livre "l'une voilée, l'autre pas "

- Auditions de Fci au Haut conseil à l'intégration (Hci) et à la commission Stasi

1. Audition de Fci au Haut conseil à l'intégration (Hci) le 31 mars 2003 :

Fci a été auditionné par le Comité à l'intégration (présidé par Blandine Kriegel) qui travaillait sur l'avis sur "LES DROITS CIVILS DES FEMMES ISSUES DE L'IMMIGRATION" à remettre au Premier Ministre. Cet avis, approuvé par le Haut conseil à l'intégration (Hci) réuni en séance plénière, a été élaboré à partir des auditions et travaux d'un groupe de travail présidé par Mme Blandine Kriegel, présidente du Hci, dans le cadre du rapport annuel 2003 sur l'intégration.

Dans son introduction, le Hci précise que Les femmes issues de l'immigration se heurtent à des conflits de droit entre les codes de la famille étrangers, les conventions internationales signées par la France et les valeurs fondamentales de la République. Cette faiblesse du droit est accentuée par la précarité dans laquelle se trouvent certaines femmes : comment faire valoir des droits sans les connaître ou dans un contexte culturel et social qui les ignore ?

Les femmes sont ainsi placées au cœur de conflits de culture qu'elles ont à assumer et surmonter pour une intégration réussie dans la société française. La question des droits civils des femmes issues de l'immigration est en effet pour partie un sujet de droit international privé qui pose la question de l'application ou des conséquences en France des codes de la famille étrangers qui réglementent le statut personnel des femmes. La France a parfois passé des conventions bilatérales qui les reconnaissent. En l'absence de convention internationale, le mécanisme de l'article 3 du Code civil s'applique : son troisième alinéa précise que « *les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français même résidant à l'étranger* » et, par réciprocité, les étrangers doivent bénéficier de l'application de leur loi nationale en matière d'état et capacité des personnes. Ainsi, en matière de mariage, la préférence n'est donnée à la loi française que si les deux parties ont une nationalité différente ; le critère de la nationalité – plutôt que celui du domicile qui est de plus en plus retenu par les pays européens – prédomine dès lors que celle-ci est commune.

Le Haut conseil à l'intégration a souhaité présenter la situation des droits des femmes issues de l'immigration et des difficultés rencontrées en donnant un éclairage plus approfondi à certaines questions sensibles : la répudiation, les violences faites aux femmes (et notamment l'excision, les mariages forcés et la polygamie), l'autorité parentale et la filiation. Il en tire des recommandations pour l'action publique.

L'audition de Fci a permis au Hci de développer les aspects juridiques concernant les droits des femmes issues de l'immigration, avec les constats suivants :

1. L'application de la loi de la nationalité en matière de statut personnel et de conventions bilatérales limite les droits des femmes
2. Les difficultés rencontrées par les femmes pour faire valoir leurs droits ne sont pas les mêmes selon les générations, le pays d'origine ou l'ancienneté de l'immigration
3. Certains pays occidentaux ont fait des choix différents de ceux de la France

FCI a apporté des éléments qui illustrent les difficultés pour les femmes issues de l'immigration à faire valoir leurs droits en France sous différents aspects :

1. La répudiation

Un constat amer : la répudiation est reconnue dans les conventions bilatérales signées par la France et la jurisprudence marque des hésitations

Le HCl, après en avoir délibéré, estime que la France doit garantir l'égalité entre époux à toute personne relevant de sa juridiction

2. Les mariages forcés

Selon les chiffres convergents rassemblés par les associations que le HCl a auditionnées, plus de 70 000 adolescentes seraient concernées par des mariages forcés en France

Malgré les actions de prévention menées, les mariages forcés ont tendance à progresser selon la plupart des associations entendues par le HCl

3. La polygamie

Etrangement, l'ordre public français interdit qu'un mariage polygamique soit célébré en France mais reconnaît certains effets aux unions conclues à l'étranger lorsque l'épouse n'est pas française

A l'inverse, le mariage polygamique entraîne des restrictions sur le droit au séjour des étrangers

4. L'autorité parentale et la filiation.

Se posent de nombreuses questions et d'épineux problèmes lors du droit de garde des enfants, certains étant retenus (voire kidnappés) par les pères dans les pays d'origine.

Enfin, Fci a apporté sa contribution pour aux recommandations du Haut conseil à l'intégration, qui sont :

- Améliorer la connaissance des difficultés rencontrées par les femmes issues de l'immigration**
- Renforcer l'information des primo arrivantes sur leurs droits**
- Dénoncer les conventions qui méconnaissent le principe constitutionnel d'égalité hommes/femmes et les engagements internationaux de la France**
- Envisager de privilégier la loi du domicile pour éviter l'application aux femmes issues de l'immigration d'un statut personnel inégalitaire**
- Prévenir et faire annuler les mariages forcés**
- Développer la formation des professionnels sur la question des droits des femmes issues de l'immigration**

2. Participation à la commission Stasi en novembre 2003

La Commission Stasi a été créée en juillet 2003. Elle a été chargée par le chef de l'Etat de mener une réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République.

Elle a remis son rapport au Président de la République Jacques Chirac le 11 décembre 2003 en faisant un certain nombre de propositions concrètes sur l'application de la laïcité.

Nous avons remis aux membres rencontrés un dossier sur notre association (avec guide, texte de présentation et lettre d'information)

Notre association a été auditionnée par la commission Stasi le 18 novembre. L'audition a surtout porté sur l'histoire de notre association, la publication du guide « Madame, vous avez des droits » et le travail qui était fait en direction des jeunes filles et femmes des banlieues en particulier via la création de Fiji Rhône-Alpes. Cette initiative a été manifestement appréciée et **on nous a suggéré de multiplier ce type d'initiatives en particulier dans l'Est de la France et d'en faire une communication plus large.**

La question a été également posée de l'absence ou de la difficulté de femmes d'origine du Maghreb à militer dans notre association.

En résumé, les questions étaient concrètes mais nous avons constaté que nos auditeurs ne soupçonnaient pas la difficulté pour des associations de notre type à fonctionner sur la base du bénévolat avec des moyens restreints.

• Partenariats

Fci a adhéré à la Coordination française pour le Lobby européen des femmes en novembre 2003. Le Lef rassemble plus de 3000 organisations de femmes qui travaillent pour l'égalité des femmes et des hommes. Le Lef a pour mission de renforcer les moyens d'action des femmes, de faire avancer l'égalité hommes-femmes, de combattre toutes les formes de discrimination envers les femmes, enfin de veiller à ce que toutes les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits humains par le biais d'une participation active à la société ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques.

Fci a été invité à l'assemblée générale du Forum femmes Méditerranée le 10 avril 2003 pour présenter l'association et ses actions, et dans la perspective de notre participation au Ve Congrès international des femmes de la Méditerranée en octobre 2003 à Marseille.

Fci a été contacté par le Théâtre du Soleil/Ariane Mnouchkine afin de réserver un encart d'information sur notre association dans le programme de leur spectacle "Le dernier Caravansérail" créé en avril 2003 à la Cartoucherie à Paris. Des exemplaires du guide et des lettres d'information ont été mis à la disposition de la Cartoucherie pour diffusion lors du spectacle.

Fci a participé à la coordination régionale des associations "contre le gel des crédits du Fasild" au CCO et préparé la rencontre-débat avec Blandine Kriegel le 9 décembre 2003 à Lyon.

- **Participation à des congrès internationaux**

- **Maroc** : Après avoir participé à la Caravane marocaine des droits des femmes qui a circulé durant une quinzaine de jours (juin 2001 et octobre 2002) sous l'égide de la Ligue démocratique des droits des femmes (Lddf), nous avons été invitées au colloque international "**Femmes marocaines d'ici et d'ailleurs**" (cf documents joints en annexe), organisé en septembre 2003 à Casablanca par la Lddf, colloque organisé à la veille du rendu des travaux de la commission royale (voir ci-dessous).

- **Grèce** : le Forum des femmes Méditerranée nous a invitées à participer à son 5ème congrès sur "**les femmes, les migrations et le dialogue interculturel**" du 23 au 26 octobre 2003. Deux membres de Fci se sont rendues à ce colloque qui traitait plus particulièrement des causes et des effets de la migration féminine (cf intervention ci-jointe en annexe).

- **Soutien aux projets Algérie et au Maroc :**

- Au Maroc** : Si les difficultés pour faire reconnaître les droits des femmes restent bien réelles dans l'ensemble du Maghreb, cette année 2003 est marquée par une avancée très significative concernant la Mouddawana au Maroc. Le discours du roi, suite aux travaux de la commission royale sur la Mouddawana, est en effet très explicite sur plusieurs points fondamentaux en ce qui concerne l'égalité des droits. Dans ce discours, le roi reconnaît sans ambiguïté le principe du partage de la responsabilité de l'éducation des enfants, interdit le mariage avant 18 ans pour les filles (contre 15 ans précédemment), interdit la répudiation et rend quasi impossible la polygamie.

- Il reste aujourd'hui aux militantes des droits des femmes à suivre précisément l'application des nouvelles mesures prônées par le roi et qui devraient constituer dans les années à venir une avancée irréversible pour les Marocaines.

- En Algérie :**

- nous poursuivons nos efforts pour renforcer les liens engagés, et soutenir la campagne lancée en Algérie "vingt ans (de code la famille) baraket (ça suffit) ". Les femmes algériennes continuent de se battre pour leurs droits élémentaires, pour le développement démocratique de leur pays et l'avènement de la paix indissociable d'une société de droit. La campagne "Vingt ans baraket" lancée par plusieurs associations de femmes algériennes a déjà été relayée dans la lettre d'informations n°9 de Fci, et elle le sera d'une façon marquante durant la Caravane de Fci (diffusion du CD, campagne d'explication).

- **Suivi de fonctionnement de la structure Fiji Rhône-Alpes :**

- Fci est à l'initiative de la mise en place de FIJI (Femmes Informations Juridiques Internationales en Rhône-Alpes), centre de ressources et d'accueil. Cette structure expérimentale permet d'assurer l'aide et le conseil adaptés aux femmes nombreuses, qui nous sollicitent (nous, et d'autres associations) pour trouver des réponses à des questions liées à la confrontation des codes de statut personnel de leur pays d'origine et les lois françaises.

Plusieurs constats ont présidé à cette création :

- de nombreuses demandes de femmes victimes de l'application des codes de statut personnels du Maghreb en France ne trouvent pas de réponse juridique aux problèmes auxquels elles sont confrontées
- le manque de lieux de ressources et d'informations sur ces questions (il n'existe, pour la France entière, que deux postes de juristes spécialisés sur ces questions, l'un à Marseille, l'autre à Paris)
- le manque de formations et de compétences pour répondre de façon professionnelle aux demandes.

Le centre de ressources et d'accueil mis en place à l'échelle de la région Rhône-Alpes répond désormais aux demandes des femmes quant à leurs droits. Il est complètement opérationnel depuis septembre 2002.

Le travail entrepris par la jeune juriste embauchée (titulaire d'une Licence en Droit et d'un DEA en Droit, option Droits de l'Homme) depuis janvier 2002 permet aussi d'informer les différents intervenants : juristes, travailleurs sociaux, animateurs, femmes relais, militants d'associations, soit l'ensemble des personnes chargées à un titre ou un autre de l'accueil de ces femmes. **Des formations sont assurées par FIJI sur notre terrain d'action : le statut des femmes au regard des conventions internationales.**

Fci a apporté sa contribution, ses compétences juridiques et sa connaissance des réseaux d'associations pour réaliser le cahier des charges et monter ce projet en lien avec tous les partenaires concernés : la Délégation régionale aux droits des femmes, le Fond d'action social, la Ville de Lyon, la Préfecture du Rhône, la Chargée de mission Politique de la Ville au SGAR (Préfecture). Le CIF/CIDF (centre d'information des femmes et des familles) est porteur du projet.

Fci fait partie du comité de pilotage du projet et est associé aux décisions. Depuis quelques mois, quelques heures supplémentaires ont été dégagées pour une deuxième juriste venant prêter main forte à Fijira Rhône-Alpes.

- **Publication d'une lettre d'information**

Nous informons régulièrement notre réseau de nos actions. La lettre n°9 de Fci est parue en décembre 2003

- **A propos de Tariq Ramadan**

Notre attention s'est portée depuis la création de Fci sur l'influence très forte -et à notre sens, très nocive- dans les cités lyonnaises, en particulier de Tariq Ramadan.

Nous avons été les premières à mobiliser nos forces contre lui (appels répétés et non entendus aux administrations et institutions, communiqués, lettres d'information, tracts) car nous avons vite perçu qu'à travers les discours faussement consensuels s'élaborait une stratégie d'entrisme politique, appuyée par une idéologie réactionnaire et totalement inégalitaire vis--vis des femmes.

Rappelons brièvement que la vision défendue par Tariq Ramadan repose essentiellement sur la promotion d'une identité communautaire fondée sur la religion. Pour lui, l'Islam propose des moyens aux individus musulmans pour se construire « une personnalité de l'intérieur » leur permettant de « s'adapter à un environnement spécifique ». Cette adaptation, selon lui, implique que la société française accepte certaines spécificités telles que le voile. Pour lui, le port du voile par la femme musulmane s'inscrit dans ce processus de construction d'une personnalité de l'intérieur pour fonder une identité sociale solide. Le voile étant « une manifestation de la soumission à Dieu » serait « l'élément d'une libération de la femme, dès lors qu'elle ne soumet pas son être à l'imagerie masculine, jamais totalement innocente ». Ce voile- rempart permettrait à la femme musulmane d'accéder à un statut de citoyenne « participant pleinement à la vie sociale » tout en préservant sa pudeur.

Dans cette vision, la citoyenneté des femmes est conditionnée par la gestion de leur sexualité dans le cadre défini par les normes religieuses. Au travers un langage moderniste Tariq Ramadan prône tout simplement la stratégie promulguée par les tendances islamistes extrémistes, fondées sur la nécessité du contrôle de la sexualité des femmes pour préserver l'ordre divin. Or, cet ordre inscrit les inégalités entre les deux sexes telles qu'elles sont en vigueur dans de nombreux pays musulmans, au détriment des femmes et de la société toute entière.

Les islamistes autoproclamés « éclairés » (comme lui !) justifient cette inégalité par l'éloge d'une harmonie des sexes reposant sur leur complémentarité. D'où la prééminence de la notion d'équité comme alternative à l'égalité hommes-femmes, valeur critiquée comme étant le fruit de la « culture occidentale »

Ce discours instrumentalise les concepts de la lutte contre les injustices et les discriminations au profit de la diffusion de l'islam politique comme une alternative anti-impérialiste et anticolonialiste.

Incité récemment à se distinguer de son frère Hani, qui lui, prône franchement la lapidation pour les femmes adultères, Tariq Ramadan ne le fait qu'avec de lourdes ambiguïtés. Au lieu de condamner les châtiments corporels et d'exiger leur abolition, il se contente de proposer un "moratoire" pour nous donner le temps de revenir à nos textes fondamentaux (...) et déterminer strictement les conditions requises" !

Il ne remet pas non plus en cause le droit d'un homme à user de la violence conjugale, même s'il souligne que le Coran l'envisage en "dernier recours"....

Cependant, l'islamologue Tariq Ramadan reconnaît bien l'égalité des hommes et des femmes : devant Dieu... "L'islam offre un cadre de référence dans lequel se dessine une conception globale de l'être humain, de l'homme, de la femme, et de la famille. Deux principes sont essentiels : le premier fonde l'idée d'une égalité entre l'homme et la femme devant Dieu, le second celui de leur complémentarité sur le plan social. Selon cette conception, c'est l'homme qui est responsable de la gestion de l'espace familial mais le rôle de la mère y est central."

Tariq Ramadan est un leader fondamentaliste, qui souhaite revenir aux fondements du Coran. Ses prises de position sont certes moins virulentes que les recommandations clairement fanatiques de certains islamistes. Il se situe

cependant dans une perspective en soi réactionnaire, incompatible avec une vision progressiste, car il s'agit de vouloir faire vivre les hommes et les femmes en fonction d'un livre sacralisé et jugé intemporel, écrit il y a plus de 14 siècles.

Nous avons toujours soutenu l'idée à Fci qu'il fallait en France s'appuyer sur l'existence des courants musulmans laïques et progressistes pour développer une vision de progrès social, fondé sur l'égalité des femmes et des hommes. Serons-nous entendues dans les prochaines années ?

3/ BILAN FINANCIER

Total bilan : 19 734 euros

Cf Annexe1

Annexe 1

FCI - BILAN 2003

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats		Subventions	
Achat prestations		DRDFE 2002	1 000
Petit matériel		FAS 2003	5 000
Fournitures de bureau	431		
Services extérieurs			
Loyer et charges	1 200		
Maintenance		Adhésions	560
Assurances		Dons pour Khadra	250
Documentation - photocopie	2 133	Participation frais du guides	32
Colloque et séminaires	320		
Divers	110		
Autres services extérieurs			
Honoraires DG	4 500	Reliquat A3copies (subvention REGION pour édition du guide)	7 894
Publication-publicité			
Transports et déplacements	1 905		
Poste et télécommunications	1 876		
Missions			
Réceptions	309		
Services bancaires			
Impôts et taxes			
Charges de personnel			
Dotation aux amortissements			
Engagements à réaliser sur ressources affectées : Caravane 2004	6 000		
Secours apportés (Khadra et autres)	950		
TOTAL	19 736	TOTAL	14 736
Solde créditeur : Excédent		Solde débiteur : Perte	4 998
TOTAL GENERAL	19 734	TOTAL	19 734

Annexe2

Liste des premières personnes rencontrées lors de la préparation et le montage financier de la Caravane 2004.

Depuis le début de l'été 2003, le calendrier mensuel des réunions fait apparaître une moyenne de 15 à 20 réunions pour la Caravane, ce qui est une charge de travail très lourde pour une petite équipe comme la nôtre.

ETAT

Politique de la Ville	Didier LESCHI
SGAR	Jean-Georges TEXIER
DRAC	Benoit GUILLEMONT

REGION

Politique de la Ville	Nadia BEN SAID
-----------------------	----------------

DEPARTEMENT

Fêtes et manifestations	Anne-Camille VEYDARIER
-------------------------	------------------------

VILLE DE LYON

Politique de la Ville	Louis LEVEQUE
Intégration et droits des citoyens	Sabiha AHMINE
Evénements et animations culturelles	Pascale BONNIEL-CHALIER
Communication	Jean-François LANNELUC

GRAND LYON

Politique de la Ville	Maurice CHARRIER
-----------------------	------------------

VILLES DU GRAND LYON

BRON	les maires et /ou chefs de cabinet
OULLINS	
RILLIEUX-LA-PAPE	
VAULX-EN-VELIN	

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**FASILD****DRDFE****AMBASSADES DE FRANCE EN ALGERIE ET AU MAROC**